



## La Secrétaire générale

Genève, le 27 février 2023

Réf.: CL-23/3  
Contact: M. Catalin Marinescu  
Téléphone: +41 79 592 5635  
Courriel: [imac@itu.int](mailto:imac@itu.int)

États Membres de l'UIT

Objet: **Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) de l'Union internationale des télécommunications (UIT)**

Madame, Monsieur,

Conformément à la Résolution 162 (Rév. Bucarest, 2022) relative au Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG), une nouvelle équipe de six membres doit être nommée par le Conseil de l'UIT à sa session de 2023, afin que les nouveaux membres du Comité puissent prendre leurs fonctions le 1er janvier 2024. J'ai l'honneur d'inviter les États Membres de l'UIT à désigner des candidats qui seront appelés à siéger au CCIG.

Le CCIG est composé d'experts indépendants siégeant à titre personnel. Ils sont nommés pour deux mandats de quatre ans au plus, ces deux mandats n'étant pas nécessairement consécutifs.

Le CCIG exerce des fonctions consultatives spécialisées et aide le Conseil ainsi que le Secrétaire général à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance, et notamment à assurer l'efficacité des systèmes de contrôle interne, des procédures de gestion des risques et des procédures de gouvernance de l'UIT. Conformément au mandat du Comité, les membres du CCIG ne doivent pas être employés actuellement, ni avoir été employés au cours des cinq ans précédant leur nomination au CCIG, ni avoir été recrutés, à aucun titre que ce soit, par l'UIT, par un Membre de Secteur, un Associé ou une délégation d'un État Membre, et ne peuvent prétendre à aucun emploi à l'UIT pendant au moins cinq ans immédiatement après le dernier jour de leur mandat au CCIG.

Le mandat de trois membres du Comité (M. Alexander Narukavnikov, M. Honoré Ndoko, M. Henrique Schneider) peut être renouvelé. Quant aux deux autres membres (M. Kamlesh Vikamsey et Mme Sarah Hammer), leur mandat ne peut plus être renouvelé. À cet égard, les candidatures des trois membres dont le mandat est renouvelable seront prises en considération par le comité de sélection lorsqu'il formulera ses recommandations à l'intention du Conseil, sauf si ces trois membres m'informent qu'ils sont d'un avis contraire.

De plus amples informations concernant le mandat du CCIG et le processus de sélection des candidats sont disponibles sur le site web consacré au [Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion \(itu.int\)](https://www.itu.int/itu-t/infocentre/consultative-committee) (Résolution 162 et mandat du CCIG).

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir avant le 21 avril 2023 le nom du candidat ou de la candidate que vous proposez.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma profonde considération.

*[original signé]*

Doreen Bogdan-Martin

Secrétaire générale